

ARRETE N° 1520A/302 /MINEDUB DU 2 OCT 2020
portant nomination de responsables dans les services centraux
du Ministère de l'Éducation de Base.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

- Vu la constitution ;
- Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- VU le décret n° 2000/359 du 05 décembre 2000 portant statut particulier des fonctionnaires des corps de l'Education Nationale ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;
- Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRETE :

Article 1^{er}. - Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services centraux du Ministère de l'Éducation de Base :

INSPECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

INSPECTION DE PEDAGOGIE CHARGEE DE LA PROMOTION DU BILINGUISME

Inspecteur Pédagogique National n°1 : Madame Florence ENGONWEI, épouse ACHO, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **518 699-A**, précédemment Sous-Directeur de la Réglementation et des Agréments à la Direction du Suivi de l'Enseignement Privé de Base, en remplacement de Monsieur ABONGWO David, appelé à d'autres fonctions.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
009871	02 OCT 2020
PRIME MINISTER'S OFFICE	

**INSPECTION DE PEDAGOGIE CHARGEE DE L'ALPHABETISATION, DE
L'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE ET DE LA PROMOTION DES
LANGUES NATIONALES**

Inspecteur Pédagogique National n°5: Madame OTU NG'OWONA Barbare Irma, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **574 113-S**, précédemment Sous-Directeur des Affaires Administratives et Pédagogiques à la Direction du Suivi de l'Enseignement Privé de Base, en remplacement de Monsieur NJONMBOG Joseph Roger.

**INSPECTION DE PEDAGOGIE CHARGEE DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE**

Inspecteur Pédagogique National n°2: Madame AMBASSA WONDO Elisabeth, épouse ANDOMO ELANGA, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **562 282-Q**, précédemment Inspecteur Pédagogique Régional à la Délégation Régionale de l'Education de Base du Littoral, en remplacement de Monsieur EBANA René, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**DIRECTION DU SUIVI DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE DE BASE
SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET
PEDAGOGIQUES**

Sous-Directeur: Madame ESSAM EYA ANE Cécile Yvette, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, Matricule **566 802-M**, précédemment en service au Ministère de l'Education de Base, en remplacement de Madame OTU NG'OWONA Barbare Irma, appelée à d'autres fonctions.

SOUS-DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES AGREMENTS

Sous-Directeur: Madame YUSSA Bernadette, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **584 197-A**, précédemment Chargé d'Etudes Assistant n°2 à la Cellule du Contentieux de la Division des Affaires Juridiques, en remplacement de Madame Florence ENGONWEI, épouse ACHO, appelée à d'autres fonctions.



**DIVISION DE LA PLANIFICATION, DES PROJETS ET DE LA
COOPERATION**

CELLULE DE LA PLANIFICATION

Chef de Cellule : Madame NGO NDOUGA MEZO Rosette Stéphanie, épouse ABANDA METOGO, Administrateur Civil, Matricule **636 656-E**, précédemment Ingénieur d'Etudes n°1 à la Sous-Direction du Suivi des Programmes et Projets d'Investissement Public du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, en remplacement de Monsieur TCHONANG Claude.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS NON FONCTIONNAIRES

Sous-Directeur : Monsieur DOBE Abel, Ingénieur Informaticien, Matricule **680 611-U**, précédemment Chargé d'Etudes Assistant n°2 à la Cellule de Gestion du Projet SIGIPES de la Direction des Ressources Humaines, en remplacement de Madame MEKONG Bertille épouse KIBONG.

Article 2. – Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3. - Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le **2 OCT 2020**



LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,



Laurent Serge ETOUNDI NGOA